



La Ville de Châteauguay désire pourvoir à un poste temporaire suivant :

## **COORDONNATEUR - AU PROGRAMME ESTIVAL**

Le titulaire effectue, en fonction d'objectifs précis, l'ensemble des tâches ayant trait à l'organisation et à la coordination des activités du programme estival élaborées par la Division responsable du programme.

Le Coordonnateur a comme mandat principal de planifier, organiser et gérer le Camp de jour de la Ville et tous ses programmes connexes ainsi que la prise en charge de plusieurs activités destinées à la clientèle jeunesse et familiale (Camp de jour, service de garde, camps spécialisés, programme d'intégration pour enfants ayant un ou plusieurs handicaps, les excursions à la carte, les activités de la semaine de relâche scolaire, etc.).

### **Exigences et qualifications :**

- ✓ Diplôme d'études collégiales en techniques d'intervention en loisir jumelé à deux (2) années d'expérience pertinente ou toute autre combinaison de formation et d'expérience;
- ✓ Expérience en gestion de personnel essentielle;
- ✓ Posséder un permis de conduire valide;
- ✓ Flexibilité d'horaire au cours de certaines périodes;
- ✓ Bonne capacité d'organisation;
- ✓ Habilité à établir des relations interpersonnelles;
- ✓ Posséder des capacités en organisation événementielle sportive;
- ✓ Connaissance du loisir municipal et de camp de jour;
- ✓ Bonne connaissance des logiciels en vigueur;
- ✓ Excellente connaissance du français parlé et écrit;
- ✓ Connaissance de la langue anglaise.

### **Conditions de travail**

- Poste temporaire long terme temps plein (32.5 heures / semaine)
- Taux horaire : 34,55\$ / heure

Vous devez faire parvenir votre curriculum vitae et diplôme requis, **au plus tard le 11 février 2022** à l'adresse courriel suivante : [emplois@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:emplois@ville.chateauguay.qc.ca)

### **Veillez noter que seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.**

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.